



Dossier de l'OHI n°.S1/0404

**LETTRE CIRCULAIRE 52/2017**  
**1<sup>er</sup> septembre 2017**

**NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL DE L'OHI ET DIRECTEURS –  
REPARTITION DES RESPONSABILITES**

Référence : Décision N° 25 de la première session de l'Assemblée de l'OHI

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

1. Le Secrétaire général de l'OHI, le Dr Mathias JONAS, et les directeurs de l'OHI, M. Abri KAMPFER et M. Mustafa IPTES ont pris leurs fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2017.
2. Le Secrétaire général, en consultation avec les directeurs, a effectué la répartition des principales responsabilités des différents aspects du programme de travail de l'OHI pour se conformer en général aux trois parties du programme de travail de l'OHI, comme suit :

**Mathias JONAS – Secrétaire général**

- Relations avec l'UE, les Nations Unies incluant l'OMI, l'AIFM et l'OMM, les organismes internationaux concernés par les questions hydrographiques dans les régions polaires, les Etats non membres de l'OHI et d'autres organisations et organes pertinents, selon qu'il convient ;
- Questions relatives aux adhésions à l'OHI et aux relations avec le gouvernement hôte ;
- Relations publiques ;
- Finances et budget ;
- Plan stratégique, plan de travail ;
- Rapport sur l'exécution du programme ;
- Conseil de l'OHI ;
- Administration du Secrétariat de l'OHI, technologie de l'information ;
- Administration du personnel du Secrétariat de l'OHI, règlement du personnel ;

et les commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique régionale de l'Arctique ;
- Commission hydrographique de la mer Baltique ;
- Commission hydrographique de l'Asie orientale ;
- Commission hydrographique nordique ;
- Commission hydrographique de la mer du Nord ;

et la Commission suivante :

- Commission hydrographique sur l'Antarctique.

**Abri KAMPFER - Directeur (Programme technique)**

- HSSC et entités subordonnées ;
- Relations avec ABLOS, l'AISM, l'ACI, l'IEC, l'ISO et avec d'autres organisations pertinentes, concernant le programme du HSCC ;
- Services de soutien technique ;
- Liaison avec les parties prenantes ;

et les commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique de l'Atlantique oriental ;
- Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes ;
- Commission hydrographique du Pacifique sud-est ;
- Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest ;
- Commission hydrographique Etats-Unis/Canada.

**Mustafa IPTES - Directeur (Programme de coordination et de soutien inter-régional)**

- IRCC et ses entités subordonnées, incluant l'IBSC et la GEBCO ;
- Relations avec la FIG, le GEO, la COI, le secteur universitaire (enseignement et formation), et avec d'autres organisations pertinentes concernant le programme de l'IRCC ;
- Renforcement des capacités, formation, enseignement et coopération technique, incluant le programme de travail CB, le fonds CB et le budget CB ;
- Publications de l'OHI ;
- Revue hydrographique internationale ;
- Assemblée de l'OHI ;
- Rapport annuel ;

et les commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire ;
- Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes ;
- Commission hydrographique de l'océan indien septentrional ;
- Commission hydrographique de la zone maritime ROPME ;
- Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest.

3. Ceci constitue une répartition initiale des responsabilités susceptible d'être ajustée dans le futur, si le Secrétaire général considère que cela est nécessaire, notamment à la lumière des besoins nouveaux ou émergents.

4. Le Secrétaire général pense que les dispositions prises ci-dessus fourniront le service le plus efficace aux Etats membres et qu'elles permettront de servir au mieux les objectifs de l'Organisation.

Veillez agréer, Madame la directrice, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général